Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20261001-D_2026_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1ER OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt - six le jeudi 1er octobre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Annie LE GUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	15
Représentés	0
Absents	0
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 22 septembre 2026

Etaient présents : Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Bernard CREN, Hélène PLUSQUELLEC, Pierre-Yves QUILTU, Thérèse THOMAS, Sylvie HOURMAND, Jean-Yves GUEVEL, Tiphaine TROMEUR, Justine HAMON, Laurine KERANGUYADER, Fabien VEGUER, Mickael THOMAS, Romain LE COËNT, Mathis TALEC

Secrétaire de séance : Hélène PLUSQUELLEC

D.2026-65 – Chantier MAM – Lot n°2 démolition/gros œuvre – avenant n°3

Dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une ancienne ferme en maison d'assistantes maternelles, le lot n°2 démolition/gros œuvre a été attribué à l'entreprise LA CARHAISIENNE DE CONSTRUCTION par délibération 2025-11 du 11 mars 2025.
Madame La Maire propose au conseil municipal :

L'avenant n°3 au marché de travaux pour le lot n°2 d'un montant de : 7 371.75**€** HT soit 8 846.10€ TTC
Portant sur : se référer à l'avenant partie « D- objet de l'avenant »

Marché de base	131 823.21€ HT	158 187.85€ TTC
Avenant n°1	+ 12 903.05€ HT	+ 15 483.66€ TTC
Avenant n°2	+ 8 937.01€ HT	+ 10 724.41€ TTC
Avenant n°3	+ 7 371.75 HT	+ 8 846.10€ TTC
Nouveau montant de marché	161 663.02€ HT	193 242.02€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 du lot 2 gros œuvre pour la MAM
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer toutes les pièces liées à intervenir

La secrétaire de séance,
Hélène PLUSQUELLEC

Le 02 octobre 2026
Pour extrait certificat conforme
La maire,
Annie LE GUEN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr